Celui qui n’a jamais combattu, qui n’a jamais équipé un combattant, ou qui n’a jamais pris soin de la famille d’un combattant après son départ, Allah le frappera d’un malheur avant le Jour de la Résurrection.

Abû Umâmah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui qui n’a jamais combattu, qui n’a jamais équipé un combattant, ou qui n’a jamais pris soin de la famille d’un combattant après son départ, Allah le frappera d’un malheur avant le Jour de la Résurrection. »

[Bon] [Rapporté par Abû Dâwud]

Ce hadith encourage à partir au combat. Il explique aussi l’ampleur de la punition qu’Allah réserve, ici-bas et dans l’au-delà, à celui qui délaisse aussi bien le combat dans la voie d’Allah que l’assistance matérielle à fournir aux combattants, ou encore la prise en charge de leurs familles, en prenant soin d’eux après leur départ. Ainsi donc, celui qui délaisse l’accomplissement de l’une de ces œuvres, ou toutes à la fois, de grands malheurs l’atteindront, du fait de ses manquements et de sa négligence à faire triompher la religion d’Allah.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/6403